

COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 29 MARS 2017
--

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 29 MARS 2017 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François FARENC, Maire de BLANOT. Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Cyrille Godinot, David Marmelat, Florence Guirlin, excusés. Le compte-rendu de la séance précédente entendu et approuvé, le Conseil a étudié l'ordre du jour.

I- BUDGET ASSAINISSEMENT

1/ Vote du compte administratif 2016

Le conseil municipal prend connaissance des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2016 et après la sortie de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif conforme au compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal, qui montre les résultats suivants :

En Fonctionnement : un excédent de 21 767,53 €

En Investissement : un déficit de 1 934,23 €

2/ Affectation du résultat

A l'unanimité, le conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif, comme suit :

- En recettes d'investissement : 1 935 €
- En recettes de fonctionnement : 19 832 €

3/ Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente les prévisions établies pour l'année 2017. Afin d'équilibrer les comptes, il devra être fait un versement du budget principal au budget assainissement de 7 706 €. L'équilibre du budget assainissement par le budget principal doit rester exceptionnel, aussi le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter, à partir du 1^{er} juillet 2017, les tarifs de redevance pour l'assainissement collectif en fixant la part fixe à 82 € et la part variable à 1,20 €/m³.

Le budget primitif est voté à l'unanimité et s'équilibre :

--en fonctionnement à 52 836 €

--en investissement à 141 671 €

Il faut noter en dépenses d'investissement le remboursement du prêt de 100 000 € contracté en attente des subventions.

II- BUDGET PRINCIPAL

1/ Vote du compte administratif 2016

Le conseil municipal étudie les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'année 2016. Et après la sortie de Monsieur le Maire, à l'unanimité, vote le compte administratif conforme au compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal, qui montre les résultats suivants :

En Fonctionnement : un excédent de 75 488,12 €

En Investissement : un Déficit de 33 344,37 €

Les investissements réalisés concernent les travaux d'amélioration thermique du bâtiment mairie/salle communale, l'acquisition d'un poêle à granulés, le remplacement du poste de secours électrique aux grottes.

2/ Affectation du résultat

A l'unanimité, le conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 75 488,12 € :

- En recettes d'investissement : 33 345 €
- En recettes de fonctionnement : 42 143 €

COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 29 Mars 2017 (Suite)
--

3/ Vote du budget primitif 2017

-- Vote des Taxes Locales Considérant le pacte fiscal signé avec la Communauté de Communes du Clunisois, le conseil municipal vote le maintien des taux d'imposition comme suit :
Taxe d'habitation : 7,25 % ; Taxe Foncière Bâtie : 9,28 % ; Taxe Foncière Non Bâtie : 29,89%.

--Vote des subventions à attribuer Le conseil vote le montant des subventions qui sont attribuées en priorité aux associations locales.

--Taux des indemnités à verser aux élus Monsieur le Maire rappelle que l'obligation avait été faite aux collectivités de verser 100% de l'indemnité attribuée au Maire à partir du 1^{er} janvier 2016.

Un nouveau décret a été voté et redonne la liberté aux petites communes de verser l'indemnité du Maire au taux voté par le conseil municipal. Après avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer à Monsieur le Maire, 50 % de 17% de l'indice majoré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017. L'indemnité versée aux adjoints n'est pas modifiée.

--Emplois saisonniers aux grottes de Blanot Le conseil autorise le Maire à établir et à signer les contrats nécessaires.

--Travaux à réaliser en 2017

1- Mise en accessibilité : la commission travaux a étudié les devis reçus en Mairie et le choix des entreprises retenues est soumis au conseil qui le valide.

2/ Aménagement : le conseil autorise le maire à présenter un dossier pour inscription au programme départemental des appels à projets de l'année 2017.

--Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les prévisions établies pour l'année 2017, et à l'unanimité le conseil vote le Budget Primitif du service principal qui s'équilibre :

En Fonctionnement à 193 875 €
En Investissement à 122 665 €

Les travaux d'investissement concernent la mise en accessibilité du bâtiment mairie/salle communale et les travaux de voirie.

III- REMISE EN ETAT DE LA STATUE « NOTRE DAME DES ROCHES »

Lecture est donnée du courrier de l'association « Cortambert notre patrimoine » concernant une demande de participation à la remise en état de la statue de « Notre dame des Roches ». Cette demande sera transmise au Comité de Restauration de l'église pour étude.

IV- CONVENTION CADRE avec le centre de gestion de la FPT de S et L

Monsieur le Maire rappelle les compétences obligatoires mises à disposition des collectivités et les compétences facultatives effectuées à la demande des communes et financées par convention. Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer avec le centre de gestion la convention cadre réglementant les missions facultatives.

V-PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT SCOLAIRE

Le Conseil à l'unanimité décide de participer aux frais de fonctionnement pour les enfants scolarisés dans d'autres communes que la ville de Cluny et fixe le montant maximum à la part demandée par Cluny.

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 29 Mars 2017 (Suite)</p>

VI- EVOLUTION DU FONCIER A BLANOT

Des cessions de parcelles agricoles ont eu lieu ces derniers mois. La Mairie se tiendra informée des projets des nouveaux exploitants afin de s'assurer qu'ils n'apporteront pas de gêne aux habitants.

VII- QUESTIONS DIVERSES

1/ Remise en état de la toiture du lavoir de Fougnières Ces travaux pourraient être envisagées dans le cadre d'un chantier d'insertion mis en place par la communauté de communes.

3/ Référent énergétique Dans le cadre des travaux d'amélioration thermique du logement « ancienne poste », une étude énergétique sera conduite par le service compétent de l'Agence Technique Départementale. Monsieur Rémi Grozellier est désigné pour participer à cette étude.

4/ Concours de gâteaux Le conseil autorise le remboursement des frais occasionnés par le concours de gâteaux.

5/ Travaux sur la RD 146 Ces travaux concernent un épaulement de l'accotement au-dessus de la fromagerie de Monsieur Georget, la pose de bordures et la traversée de la chaussée. Une déviation sera mise en place du 18 au 28 avril 2017.

6/ Réglementation pour l'usage des produits phytosanitaires

L'achat d'un désherbeur thermique sera étudié. Dans l'attente, l'utilisation des produits phytosanitaires est limitée au cimetière et aux deux monuments aux morts.

7/ Elections Présidentielles Le conseil établit le tableau des présences pour le bureau de vote, compte tenu de l'ouverture des bureaux de 8 H à 19 H.

Le Maire,
Jean-François FARENC